

**COMMUNE DE SAINT-ANDRE DE LA ROCHE (06730)
EXRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 19 FEVRIER 2019**

I-ADMINISTRATION GENERALE

1. -Adhésion CYPRES

Ouï l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- **De renouveler l'adhésion à l'association CYPRES pour un montant de 788 € durant l'année 2019 et lors des exercices suivants.**

2-Métropole NCA – rapport d'activité : communication

La Métropole NCA nous a adressé le rapport retraçant l'activité des directions et les évolutions permanentes en matière de compétence de l'établissement public. Ce rapport couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Conformément à la réglementation, celui-ci doit être communiqué aux conseils municipaux des communes membres.

Un exemplaire papier est à votre disposition.

II – DOMAINE COMMUNAL

1. Acquisition amiable des parcelles cadastrées AL N°34, 155, 13 et 14, sises lieudits Bordina, La Bauma et 316 Chemin du Souvenir — financement et demandes de subventions

Ouï l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des aides aussi élevées que possible auprès du Président du Conseil Général, ou tout autre collectivité et organisme,**
-
- **D'autoriser M. le Maire à signer l'engagement à prendre auprès de la région de réaliser l'opération telle que décrite ci-dessus, selon le modèle annexé.**
-
- **de prévoir les crédits nécessaires à l'article 21 11 du budget.**

III- TRAVAUX/MARCHES

1- Travaux de stabilisation du versant des tennis – Demandes de subventions.

Où l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de valider le principe de ces travaux;
- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 776 007€ TTC.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter de l'Etat, du Département des Alpes-Maritimes et de la Région PACA des subventions d'un montant aussi élevé que possible.

2- Acquisition de la parcelle cadastrée AI n°352 sise 33 Chemin de Lombardie – Demande de subvention auprès de la région - Autorisation de signer l'engagement de la Commune.

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- D'autoriser M. le Maire à signer l'engagement à prendre auprès de la région de réaliser l'opération telle que décrite ci-dessus, selon le modèle annexé (A1) et à ne pas revendre la parcelle AI n°352 avant la fin d'un délai de 10 ans.

IV – RESSOURCES HUMAINES

1 - Action sociale à destination des agents – modifications de la délibération du 27 février 2018.

Où l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- De valider la création d'une régie d'avances et d'une régie de recettes pour les motifs précités.

3-Modalités de rémunération des agents recenseurs

Oùï l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- De valider les modalités de rémunération des agents recenseurs dans les conditions décrites ci-dessus.

4- CET : Modalités d'indemnisation

Oùï l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'autoriser le paiement de tout ou partie des jours inscrits sur le compte épargne temps, en cas de cessation définitive de fonction (mutation, retraite, incapacité ou décès, démission, licenciement ou révocation) dans la mesure des capacités budgétaires de la collectivité.

LE MAIRE,



H. COLOMAS